



LE COMMERCE ÉQUITABLE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT AU SUD

Aujourd'hui, quelque sept millions de personnes – les producteurs et leurs familles – sont en mesure de prendre leur destinée en main avec succès en travaillant au sein des filières équitables. Les études d'impact montrent en effet des bénéfices socioéconomiques et environnementaux significatifs pour les producteurs et leurs familles.

Via la campagne des communes du commerce équitable, vous soutenez un modèle de développement durable.

En Belgique aujourd'hui, ce sont près de 2.000 produits du commerce équitable proposés par plus de 150 marques.



CONTACT

Coordination de la campagne
« Communes du commerce équitable »
Oxfam-Magasins du monde
Tél. 010 437 950 – Email : info@cdce.be

Pour voir si votre commune est déjà engagée dans la campagne, établir un contact avec les responsables du comité de pilotage ou savoir où trouver des produits du commerce équitable près de chez vous, consultez le site internet de la campagne :

WWW.CDCE.BE



CHOISISSEZ LE COMMERCE ÉQUITABLE POUR VOTRE COMMUNE



COMMUNES DU COMMERCE ÉQUITABLE

WWW.CDCE.BE



Une campagne de sensibilisation menée par Oxfam-Magasins du monde, en collaboration avec Fairtrade Belgium et Miel Maya Honing

La campagne «Communes du commerce équitable» vise à remettre un titre honorifique aux communes qui s'engagent de façon active et participative pour le commerce équitable.

Concrètement, un comité de pilotage représentant l'administration communale et les acteurs locaux prend en charge le suivi de la campagne et mène la commune à l'obtention du titre.

Consultez le site internet de la campagne : www.cdce.be

Vous y trouverez notamment :

- le détail des six critères et ce qu'il faut savoir pour démarrer la campagne ;
- un formulaire d'inscription pour engager votre commune ;
- la liste des communes participantes et la description de leur engagement ;
- du matériel de communication et de sensibilisation à commander gratuitement ;
- de nombreuses ressources sur la thématique du commerce équitable.

Pour obtenir le titre de «Commune du commerce équitable», six critères sont à remplir, dans l'ordre et au rythme choisi par chaque commune :

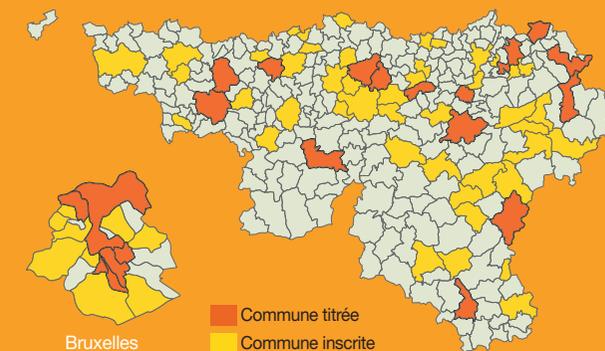
- 1** Le Conseil communal vote une résolution en faveur du commerce équitable et engage l'administration communale à consommer du café et au moins un autre produit équitables.
- 2** Des commerces et établissements horeca installés sur le territoire de la commune proposent au moins deux produits du commerce équitable à leur clientèle.
- 3** Des entreprises, des institutions, des associations et des écoles de la commune consomment des produits équitables et sensibilisent leurs travailleurs et les élèves au commerce équitable.
- 4** La commune communique sur sa participation à la campagne et organise au moins annuellement un événement de sensibilisation grand public sur le commerce équitable.
- 5** Un comité de pilotage diversifié et représentatif des acteurs locaux coordonne la campagne et mène la commune à l'obtention du titre.
- 6** Parce que les agriculteurs de chez nous comptent aussi, la commune soutient une initiative en faveur de la consommation de produits agricoles locaux et durables.

LA CAMPAGNE, C'EST AUSSI DU LOCAL ET DU DURABLE

L'agriculture durable est importante ici comme au sud, c'est pourquoi la campagne Communes du commerce équitable soutient également des initiatives en faveur des produits locaux et durables.

A BRUXELLES ET EN WALLONIE

En Belgique, plus de 180 communes ont reçu le titre et une septantaine sont inscrites en Wallonie et à Bruxelles.



© Céline Ernst

FAIRTRADE TOWNS

Un réseau international de localités engagées en faveur du commerce équitable dont fait partie la campagne Commune du commerce équitable.

Depuis le démarrage de ce mouvement en 2001 au Royaume-Uni, plus de 1.000 communes ou villes sont devenues Fair Trade Towns.

www.fairtradetowns.org